

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 Aout 2017

Le vingt neuf aout deux mil dix-sept à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Michel GENTIT, Maire.

Appel des Maire, Adjointes et Conseillers Municipaux.

Etaient présents :

Mme FREI, Mr BELLE, Mme ALLARD, Mr FEUGIER, Mme DABADIE, Mr LEDUC, Mr LIROT, Mr CAVAGNE, Mme BIT, Mr MANOUVRIER, Mr METZLAFF, Mme ROLLAND, Mme TROUILLET, Mme BELLE, Mr RETUREAU, Mr FUSTIER, Mme GAILLIARD, Mme FOMBARON.

Secrétaire de séance : Mr. Gilbert LIROT

Date de la Convocation : 23 Aout 2017

1/ Recrutement d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE)

Madame Allard informe l'assemblée qu'après vérification auprès du Pôle emploi, le contrat CAE signé avant le 31 juillet a été accordé. Aussi, il est demandé d'adopter la proposition de recrutement sous contrat d'accompagnement dans l'emploi pour un personnel faisant fonction d'aide maternelle à temps partiel à raison de 23h50 pour une période de 6 mois.

Vote : à l'unanimité.

2/ Décision Modificative n°1

Madame Allard informe de la nécessité d'inscrire au chapitre « Charges du personnel » la somme de 6000€ pour permettre le paiement du salaire du CAE. Pour ce faire, il est proposé de - diminuer de 6000€ le chapitre 7482 « Compensation taxe additionnelle », le compte étant excédentaire de 22 622€

- inscrire la même somme au chapitre 64168 « Autres »

Par ailleurs, la trésorerie nous ayant demandé un remboursement de 3500€ correspondant à un trop perçu de taxe d'aménagement, il est donc nécessaire de s'acquitter de cette somme. Pour ce faire, il est proposé de :

- diminuer de 3500€ le chapitre 10222 « FCTVA », le compte étant excédentaire de 6987.20€

- inscrire la même somme au chapitre 10226 « Taxe d'aménagement »

Le Maire propose alors à l'assemblée de se prononcer sur ces modifications.

Vote : à l'unanimité

3/ Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour la restauration du monument aux morts

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune avait envisagé de restaurer le monument aux morts.

Lors de la dernière conférence territoriale, les élus ayant validé la création de cette nouvelle thématique, le Maire propose de solliciter auprès du Conseil Départemental l'attribution d'une subvention, celle-ci pouvant atteindre 50% du montant total, l'estimation des travaux s'élevant à 6961€

Vote à l'unanimité.

4/ Location des logements communaux

Le Maire rappelle qu'une remise en état complet des logements communaux a été réalisée dans les trois appartements vacants.

Les travaux étant terminés, il conviendrait de fixer le montant des loyers.

Après avoir fait appel à une agence immobilière et après discussion, le Maire propose les tarifs suivants :

- 425 € dont 5€ de charge pour l'électricité des communs pour les deux appartements de type T 3 (55 m²) situés au dessus du cabinet médical.
- 520 € + un forfait de 60 € de charge pour le chauffage pour l'appartement de type T3 (82,14m²) situé au dessus de la mairie.

Par ailleurs, le Maire propose que les demandes d'attribution pour les logements communaux soient examinées par les élus membres de la commission CCAS .

Voté à l'unanimité.

DIVERS

Madame Dabadie fait le point sur la prochaine rentrée scolaire : 52 enfants inscrits en maternelle 110 enfants inscrits en élémentaire soit un total de 162 élèves.

L'effectif cette année est en nette diminution par rapport à l'année précédente : 26 élèves en moins.

La question du mauvais positionnement des containers des points de collecte , des débris jonchant les voiries communales du fait que les remorques ne sont pas bâchées ou que les matériaux ou autres ne soient pas sanglés est à nouveau soulevée.

Le Maire répond qu'il interviendra auprès du Directeur et du Vice Président chargé des déchets.

La séance est levée à 20h55.

Le secrétaire de séance,
Gilbert LIROT



Le Maire,
Michel GENTIL

